

6 Pôle

Enfants et adolescents en difficultés psychologiques

Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile

32, rue Aristide Briand - 27120 Pacy sur Eure

Tél. 02 32 24 22 22 - Fax : 02 32 34 62 52

e-mail : sessad.mosaïque@wanadoo.fr



Association Les Fontaines
Abbé Pierre Marlé

Pour Qui ?

- Le **SESSAD** "mosaïque" accompagne 22 garçons et filles de 3 à 12 ans. Ils rencontrent des difficultés psychologiques qui s'expriment en particulier par des troubles du comportement. L'intensité de ces troubles perturbent la socialisation et l'accès aux apprentissages de ces enfants, malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées.

- Les enfants accompagnés dans le cadre du **SESSAD** vivent dans leur milieu familial et restent scolarisés dans leur école de proximité.

Pourquoi ?

- Pour favoriser le maintien, l'intégration et l'insertion de l'enfant en milieu ordinaire, scolaire et extra scolaire,
- Pour effectuer un travail de prévention, d'aide et d'accompagnement des familles,
- Pour soutenir la structuration de la personnalité, le développement des potentialités et l'accession de l'enfant à l'autonomie,
- Pour proposer un accompagnement éducatif, médical, psychologique ou rééducatif.



Où ?

- Le service est situé dans une agréable maison à proximité du centre de Pacy-sur-Eure.
- Cet accompagnement peut s'effectuer au service et sur tous les lieux de vie ordinaire des enfants : domicile, école, club de sport, etc ...
- Le service intervient dans un rayon de 25 km autour de Pacy-sur-Eure.



Quand ?

- Le **SESSAD** est ouvert 210 jours par an environ, comprenant la moitié des vacances scolaires. La durée de l'accompagnement est évaluée selon la situation de l'enfant, en accord avec sa famille et avec l'autorisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.



• L'accompagnement de l'enfant :

Dans un premier temps nous proposons une période d'observation et de bilans, afin :

- . d'apprendre à connaître l'enfant, de découvrir avec lui, ses parents et son école ce qu'il sait faire et ses difficultés,
- . de comprendre sa place au sein de sa famille, de son école, de son quartier.

Ensuite, un Projet Personnalisé d'Accompagnement est proposé. Les parents, l'école et les partenaires sont associés à ce projet. Il peut comprendre :

- . écoute,
- . soutien,
- . soins : consultations de pédo-psychiatrie, suivi psychologique ou psychothérapie,
- . rééducations : orthophonie, psychomotricité ;
- . interventions de médiation éducative, sportive et socioculturelle, selon les besoins, les difficultés et les envies repérés avec l'enfant

Selon la situation et les besoins de l'enfant, ces interventions peuvent être réalisées individuellement ou en groupe.

En complément des activités et des ateliers proposés au sein du service, des séjours extérieurs peuvent être organisés pour les enfants accueillis.

• L'accompagnement de la famille :

. **Les parents sont associés aussi étroitement que possible au projet personnalisé pour l'enfant. Nous leur proposons des entretiens réguliers**, dans une perspective de soutien à la fonction parentale, quelles que soient les difficultés éducatives, socio-économiques ou psychologiques rencontrées.

• Le partenariat avec l'école

. **En relation étroite avec les enseignants, nous mettons en œuvre les techniques nécessaires au maintien, à la poursuite et à la réussite de la scolarité par des rencontres régulières, permettant l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets adaptés.**

Avec qui ?

Direction . Chef de service . Médecin pédo-psychiatre . Psychologue-psychothérapeute . Deux éducatrices spécialisées
Orthophoniste . Psychomotriciennes . Secrétaire

ADMISSIONS

L'orientation des enfants dans l'établissement est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), sous la responsabilité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'admission est prononcée par une Commission d'Admission interdisciplinaire sous la responsabilité de la direction après étude du dossier et entretien(s) préalable(s) avec l'enfant, sa famille et, si possible, les partenaires.

PARTENAIRES

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Eure.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées.

L'Education Nationale, les écoles et enseignants référents.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, la Protection Maternelle Infantile et les services sociaux du Conseil Général.

Les établissements et services de la protection de l'enfance.

Les services et établissements spécialisés.

Les centres hospitaliers et services de pédo-psychiatrie, etc...

CONTROLE ET FINANCEMENT